

Le carnet de notes

Mai 2014 — N°6

Sommaire:

>Marie Grafteaux-Paillard, réélue maire adjointe et présidente de la nouvelle commission enseignement >Un nouveau conseil d'école

>A la prochaine rentrée : nouveaux rythmes scolaires, nouvelles activités >Gestion de crise retour sur un fait divers important >De nouveaux locaux pour le RASED

>Les enfants au ciné... en miniature

Marie Grafteaux-Paillard, réélue maire adjointe et présidente de la nouvelle commission enseignement



PΙ

P 2

Les élections municipales de mars dernier ont rendu leur « verdict » et permis de désigner les nouveaux conseillers municipaux, pour la période 2014-2020.

L'occasion pour « le Carnet de Notes » de vous présenter les nouveaux élus de la commission enseignement (chargée également de la jeunesse, de la vie associative et de la citoyenneté).

La présidente de cette commission ne change pas, Marie Grafteaux-Paillard ayant été réélue à cette fonction. La Maire adjointe aura, au titre de l'enseignement, plus particulièrement en charge les dossiers suivants : suivi du conseil d'école, des travaux et du projet de restructuration du groupe scolaire, du service périscolaire... Elle sera également très présente aux côtés des services pour piloter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée de septembre.

La nouvelle commission, élue le 15 avril dernier, lors du conseil municipal, aura pour mission de préparer et de valider les dossiers, avant leur présentation à l'assemblée communale.

Elle est composée de : Myriam Hullin, Bénédicte Tivant, Hamida Henry, Danielle Roussard, Claude Le Fèvre, Cathy Plaquevent et Joël Coffinet .

Un nouveau conseil d'école



Autre conséquence directe des élections municipales sur l'actualité scolaire de la commune : la composition d'un nouveau conseil d'école. Ses membres ont été désignés le 15 avril dernier :

Il s'agit de : Myriam Hullin, Hamida Henry, Danielle Roussard et Cathy Plaquevent pour la primaire. Et de Nicole Barbery, Bénédicte Tivant, Véronique Heuillard et Karim Koulali pour le conseil d'école maternelle.

Sa composition

Rappelons qu'un conseil d'école est composé du directeur (ou de la directrice), qui le préside, de l'ensemble de l'équipe enseignante rattachée à l'établissement, du maire ou du maire

adjoint chargé des affaires scolaires, des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal, des représentants élus délégué des parents d'élèves, du départemental de l'Education Nationale. Soulignons que certaines personnes peuvent y assister, comme par exemple : des intervenants chargés d'activités sportives ou culturelles, des spécialistes d'action de prévention et de soutien psychologique, de l'équipe médicale scolaire, d'assistantes sociales, des ATSEM (agents territoriaux spécialisées des écoles maternelles). L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription peut également être présent.

Pour en savoir davantage sur le Conseil d'Ecole, vous pouvez vous reporter au site internet du Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr

A la prochaine rentrée : nouveaux rythmes scolaires, nouvelles activités



La réforme des rythmes scolaires, décidée par le gouvernement, entre en vigueur à la prochaine rentrée.

Cela signifie pour les enfants, un nouveau planning et pour les services municipaux leurs partenaires, une mise place de nouveaux services, notamment travers l'élaboration d'un projet éducatif territorial. Une première présentation de ce projet a été faite en conseil municipal fin 2013. L'objectif de la mairie a d'anticiper cette disposition législative et de mettre en place les meilleures conditions d'un accueil supplémentaire pour les élèves concernés. La création d'un nouveau pôle d'animation jeunesse, au sein de la mairie a d'ailleurs été un élément moteur pour réussir cette étape importante dans la vie de vos enfants.

Le projet éducatif a pour but de lister les ressources mobilisées : associations sportives et culturelles, enseignants, agents de la collectivité, ainsi que les équipements disponibles : COSEC, salle de gym, salles de classes, terrain de sport, espace d'animation prochainement la nouvelle Maison de l'Animation et de

Culture (MAC), rue Michel Berger. Enfin il désigne les différentes activités susceptibles d'être proposées aux jeunes...

plusieurs reprises d'ailleurs, le maire Pascal Landréat Marie еt Grafteaux-Paillard, maire adjointe chargée de ont l'enseignement, organisé des réunions de concertation avec les parents d'élèves et les enseignants afin d'échanger sur la mise en place de cette réforme.

Des cours le mercredi matin

enseignements se Les dérouleront le lundi. mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 15 et - conséquence directe de la réforme cours le mercredi matin. Dans les faits, ce sont donc 3 h d'activités qui seront proposées aux enfants sur l'ensemble de la semaine, sur le créneau 16 h 15 — 17 h, créneau qui peut être augmenté en cas déplacements vers des équipements extérieurs (notamment le gymnase et la salle de gymnastique). Blandine Mouton, responsable du service périscolaire est

référente municipale de la

des

scolaires ; elle estime

rythmes

réforme

qu'entre maternelle et élémentaire, ce sont 80 à 90 % des effectifs qui sont concernés.

Au programme : initiation au cirque, théâtre, danse...

Ce donc des sont «NAP» (nouvelles activités périscolaires) qui seront, à terme, mises en place : citons entres autres projets, des ateliers nature, de l'informatique, des jeux d'expression, des jeux de société, ateliers santé, de l'initiation au cirque, du football, du handball, du tennis table, du théâtre, du chant, de la danse, de la musique, des activités citoyennes, développement durable...

La MAC sera un atout supplémentaire en terme de lieu d'activités pour les enfants. Celles-ci seront assurées par les animateurs pôle animation, du travaillant sur (Blandine ce dossier en lien étroit avec Maggy, chef de service du pôle animation) mais aussi par des intervenants associatifs, sportifs, culturels, municipaux et enseignants. Ces nouvelles activités seront ouvertes à tous les enfants sur inscription pour une période de 6 semaines (entre deux périodes de vacances).

Enfin, en plus des investissements réalisés par la ville pour s'adapter à cette réforme, la mairie pourra bénéficier de financements extérieurs de la part de la CAF et de l'Etat (50 euros par enfant pour la première année).



A NOTER
les inscriptions
doivent être faites
avant le 13 juin
auprès du service
périscolaire, tout
devant être fin prêt
pour la rentrée de
septembre.

Gestion de crise : retour sur un fait divers important

Le jeudi 17 avril dernier, un fait divers important a eu lieu à Pont-Sainte-Marie, Avenue Jule Guesde, près du pôle animation. Fort heureusement, aucune conséquence dramatique n'a été à déplorer, notamment sur le groupe scolaire situé à proximité, (500 élèves). Dans de telles circonstances, la réactivité et la mobilisation de tous est à souligner. Marie Grafteaux-Paillard, maire adjointe chargée de l'enseignement, s'exprime sur ce sujet.

Aussitôt informé, le maire a décidé de faire évacuer l'école. Dans quelles circonstances et comment cette décision a-t-elle été prise ?

Il n'y avait, a priori aucun risque direct. Mais le Maire, après s'être entouré d'avis, a pris la décision qui s'imposait : appliquer le principe de précaution pour assurer une sécurité maximale pour les enfants, les membres du personnel communal et les enseignants. Par ailleurs, le Maire ne voulait pas que les enfants puissent voir toutes les forces de l'ordre mobilisées et surtout celles qui portaient des tenues, équipements et armes qui auraient pu impressionner les enfants, surtout les plus petits.

Quelles mesures ont été mises en place pour informer les parents le plus rapidement possible et rassurer les enfants?

Le Maire a informé le DASEN (Inspecteur d'académie). A 13 h, les animateurs du service périscolaire ont alors accompagné les enfants qui déjeunaient à la cantine et les ont regroupés dans le calme, à l'opposé, vers le portail du côté de la rue Jaurès. Les parents ont été prévenus aussi rapidement que possible par téléphone par les services de la ville et par les enseignants.

A 14 h, au portail rue Jaurès, nous avons accueilli les parents pour les rassurer sur la prise en charge des élèves, et la très grande majorité des enfants sont très vite rentrés à la maison. L'école a été fermée toute l'après-midi, ainsi que l'Espace d'Animation Sociale et Culturelle.

Face à cette situation, quel a été le rôle des élus, des agents de la commune et des enseignants ?

Il y a eu un remarquable travail d'équipe entre les élus, les agents du service périscolaire et du pôle animation, et les enseignants. L'inquiétude des parents était légitime et notre objectif était donc de les informer, de les rassurer et aussi de rassurer les enfants avant l'arrivée de leurs parents. Cela n'a pas été facile car il y a 500 enfants dans nos écoles et nous ne sommes jamais préparés à une telle situation. Mais tous les adultes s'y sont mis avec un grand professionnalisme et un vrai sens des responsabilités.

Aujourd'hui, avez-vous des retours sur la gestion de cet événement ?

Ils sont positifs. La décision de fermer l'école et le pôle animation pour l'aprèsmidi n'était pas une décision facile à prendre pour le Maire car il y a des conséquences importantes : suppression d'une demi journée de classe pour 500 enfants, suppression du service de garde du soir, mobilisation de personnel pour appeler les parents, certains d'entre eux étant dérangés sur leur lieu de travail... Mais le Maire est OPJ (Officier de Police Judiciaire) sur sa commune et il a en charge la protection de la population. Je crois que l'application du principe de précaution et la décision de fermeture temporaire de l'école prise par le Maire ont été appréciés des parents qui ont été rassurés.

L'Education Nationale, le jour même et le lendemain, avait prévu de faire venir une psychologue scolaire pour que les élèves puissent verbaliser leurs sentiments et émotion autour de cet événement. Mais je dirais que les faits s'étant produits la veille des vacances scolaires, cela a permis aux parents, qui sont finalement les mieux placés pour rassurer leurs enfants, de prendre le temps de parler avec eux, et ainsi de mieux prévenir les traumatismes. Au final, il faut vraiment féliciter tous les adultes qui se sont mobilisés; les féliciter pour leur compréhension, mais aussi pour leur savoir-faire face à cette situation qui était délicate à gérer.

« En situation de crise, le principe de précaution s'applique immédiatement! »





D'autres informations sur le site de la ville www.pont-sainte-marie.com

De nouveaux locaux pour le RASED

RASED (Réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté) a déménagé dans nouveau bâtiment. Il ne se trouve plus devant le périscolaire service (Espace d'Animation Sociale et Culturelle), mais au sein même du groupe scolaire, dans une structure rénovée. Cette nouvelle organisation permet de recevoir les

enfants dans de meilleures conditions (salle de motricité, salle de classe et bureau de la psychologue dans la proximité...)

Ce déménagement offre enfin une plus grande cohérence, facilite le travail d'approche avec les jeunes, et fait gagner d u t e m p s a u x intervenants comme aux participants.

Soulignons que l'ancien bâtiment est promis à une autre utilisation. Il servira notamment pour des activités menées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée prochaine.





Vous pourrez retrouver toute la vie de la commune de Pont-Sainte-Marie sur le journal municipal distribué dans vos boites à lettres

Les enfants au ciné... en miniature

Dans une forêt très calme, les reliefs d'un pique-nique provoquent une guerre sans merci entre deux bandes ennemies de fourmis. Elles convoitent le même butin : une boîte de sucre !

C'est dans cette tourmente qu'une jeune coccinelle va se lier d'amitié avec une fourmi noire et l'aider à sauver son peuple des terribles fourmis rouges.

Ce scénario doit rappeler de bons souvenirs aux élèves qui, début 2014, sont allés voir le film « Minuscule ou la vallée des fourmis perdues » au Ciné City de Troyes. Cette initiative de la ville, qui a permis d'offrir cette séance aux enfants, s'inscrit en complément de l'aide financière annuelle apportée aux écoles... C'est un « plus », qui permet d'allier le loisir culturel et la sensibilisation à la nature et, dans le cas présent, à la protection des insectes.

Parution trimestrielle Mairie de Pont-Sainte-Marie Tél: 03 25 81 20 54 plandreat@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Pascal Landréat Co-direction de la publication : Marie Grafteaux-Paillard Réalisation : Sandrine Tournois et Rémi Erler

Impression : La Renaissance 10150 Pont-Sainte-Marie

